



DOSSIER FAMILLE

Date de dépôt du dossier :

N° enregistrement :

Date de la saisie :

Informations concernant le(s) enfant(s)

Nom(s) et Prénom(s) :

.....

PIECES A FOURNIR POUR LE DOSSIER

Famille

- Attestation de quotient familial C.A.F. ou M.S.A.
(le n° allocataire est obligatoire)
- Livret de Famille
(photocopies de toutes les pages)
- Justificatif de la garde des enfants
(divorce ou séparation)
- Justificatif de domicile
(dernière facture ou quittance, eau, électricité, téléphone, loyer)
- Dernier avis d'imposition ou de non imposition sur le revenu
(pour le calcul du quotient familial)

Enfants

- Fiche(s) de renseignement(s)
- Fiche(s) sanitaire(s) (vaccinations à jour)
- 2 Photos d'identité par enfant
- Règlement intérieur (daté et signé)
- Charte du participant (daté et signé)
- Certificat médical
(A fournir uniquement en cas de contre indication)

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSE

Quotient familial	
--------------------------	--



Tarif journalier	
-------------------------	--

Date:

Visa (de la Mairie):

Tampon et nom prénom de l'agent



Centre de Loisirs de la ville d'Avignon

Pôle Vivre Ensemble – Département Jeunesse
303, Chemin du Moulin Rouge 84470 Châteauneuf de Gadagne

Tel. : 04.90.22.23.12 – E-Mail : cvlgadagne@mairie-avignon.com

Partenaires C.A.F. - M.S.A. - Conseil Général

FICHE DE RENSEIGNEMENTS



N° :

Saison



ENFANT

Nom:

Garçon

Fille

Prénom:

L'enfant peut-il être photographié ou filmé ?

Né(e) le:

OUI

NON

Ecole:

L'enfant peut-il rentrer seul?

Type de repas: Normal Sans porc

OUI

NON



PARENT RESPONSABLE : (nom-prénom)

Situation de Famille: Marié(e) Pacsé Célibataire Concubinage Divorcé(e)/Séparé(e) Veuf/Veuve

ADRESSE:

CODE POSTAL : COMMUNE :

PROFESSION :

NOM & ADRESSE DE L'EMPLOYEUR :

CONJOINT : (nom-prénom)

PROFESSION :

NOM & ADRESSE DE L'EMPLOYEUR :

N° CAF :

N° MSA :

Autre :

TÉLÉPHONES:

Domicile

Portable Père

Portable Mère

Travail Père

Travail Mère

Adresse mail:

AUTRE(S) PERSONNE(S) AUTORISEE(S) A RECUPERER L'ENFANT: (Nom,prénom,qualité et n° de tél.)

1)

2)

3)

Je soussigné(e) parent responsable, conjoint, tuteur, **déclare exacts** tous les renseignements mentionnés sur cette fiche, certifie avoir pris connaissance du règlement du Centre de Loisirs, **m'engage** à le respecter et à le faire respecter à mon enfant pour qui je demande l'inscription.

Autorise le Directeur du Centre de Loisirs ou son représentant, à prendre toutes les mesures qu'il jugerait utiles si l'état de mon enfant nécessitait des soins urgents et à prendre mon enfant en charge lors de sa sortie d'un centre hospitalier.

Date:

Signature:



AVIGNON LOISIRS JEUNESSE

Département Vivre Ensemble – Pôle Jeunesse
74 Boulevard Jules Ferry 84000 Avignon – Tel. 04 90 16 32 23 – Fax : 04 90 16 32 26 – E-Mail : cvlavignon@mairie-avignon.com

FICHE SANITAIRE DE LIAISON CENTRES MATERNELS – BARTHELASSE – GADAGNE – SEJOURS – SOUVINE

ENFANT

Nom : _____

Prénom : _____

Taille : _____ Poids : _____

Date de naissance :

Garçon / / / / / / / /

Fille / / / / / / / /

RESPONSABLE LEGAL

Nom : _____

Prénom : _____

Téléphones (en cas d'urgence) :

Domicile : / / / / / / / /

Professionnel : / / / / / / / /

Portable : / / / / / / / /

VACCINATIONS (se référer au carnet de santé de l'enfant ou aux certificats de vaccinations)

Vaccins obligatoires	Oui	Non	Dates des derniers rappels	Vaccins Recommandés	Dates
Diphtérie				Hépatite B	
Tétanos				Rougeole – Rubéole- Oreillons	
Polio				Coqueluche	
				Autres (préciser)	

Si l'enfant n'a pas les vaccins obligatoires, joindre un certificat médical de contre-indication.

Autorisation de prise de paracétamol en cas de fièvre supérieure à 38°5 OUI NON

ALLERGIES :

Asthme

Autres : _____

Médicamenteuses

Alimentaires (P.A.I.)

PRECISEZ LA CAUSE DE L'ALLERGIE ET LA CONDUITE A TENIR EN CAS D'URGENCE

(joindre, si prise de médicaments, la prescription médicale avec les médicaments nécessaires fournis).

DIFFICULTES DE SANTE – PRECAUTIONS A PRENDRE

NOM ET TELEPHONE DU MEDECIN TRAITANT DE L'ENFANT

Je soussigné _____

responsable légal de l'enfant _____

déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre le cas échéant, toutes mesures rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Date :

Signature :



Châteauneuf des Loisirs

Centre de Loisirs de la ville d'Avignon

303 Chemin du Moulin Rouge 84470 Châteauneuf-de-Gadagne

Tel : 04 90 22 23 12 - Fax : 04.90.22.21.99 - E-Mail : cvlgadagne@mairie-avignon.com - Web : www.cvl-avignon.fr/gadagne



RÈGLEMENT DE CHÂTEAUNEUF DES LOISIRS

Accueil en C.L.S.H. des enfants âgés de 3 à 12 ans

(3 ans révolus à 13 ans moins 1 jour)

RESPONSABILITÉS

Durant leur séjour en Centre de Loisirs, les enfants sont sous la responsabilité du Directeur Pédagogique.

AUCUNE AUTRE PERSONNE QUE CELLES MENTIONNÉES SUR LA FICHE D'INSCRIPTION (PARENTS RESPONSABLES, CONJOINT, PERSONNES AUTORISÉES) NE POURRA RÉCUPÉRER L'ENFANT.

Dans le cas de parents séparés ou divorcés, le parent responsable de l'enfant est le seul autorisé à le récupérer en nous communiquant l'acte de jugement lui confiant la garde de l'enfant. **Les enfants sont placés sous notre responsabilité dès qu'ils sont dans le car et ne le sont plus dès qu'ils en descendent le soir.**

Les enfants non autorisés à descendre seuls du bus seront conduits au terminus (pour les mercredis dernière école du circuit) si aucune des personnes autorisées à les récupérer n'est présente devant l'école le mercredi soir ou à l'arrêt en périodes de vacances (le parent responsable sera prévenu par téléphone).

Pour modification exceptionnelle concernant le départ du soir en périodes de vacances :

- Arrêt différent de celui défini lors de l'inscription,

Vous devez le notifier PAR ÉCRIT le matin même, sans oublier de nous mentionner si cette modification est temporaire ou définitive.

Le mot doit être rédigé sur papier libre ou en écrivant un message sur notre site Internet www.cvl-avignon.fr/gadagne via le formulaire de contact.

AUCUNE MODIFICATION EXCEPTIONNELLE CONCERNANT LE RETOUR DU SOIR LE MERCREDI, NE POURRA ÊTRE POSSIBLE. L'ENFANT SERA RAMENÉ DEVANT L'ÉCOLE OÙ IL AURA ÉTÉ PRIS EN CHARGE LE MIDI.

- Personne autre que le parent responsable autorisé à récupérer l'enfant.

Vous devez également notifier PAR ÉCRIT le matin même le nom et prénom ainsi que le lien de parenté de la personne autorisée (en précisant à celle-ci qu'une pièce d'identité peut lui être demandée). Pour cela le mot doit être rédigé sur papier libre ou en écrivant un message sur notre site Internet www.cvl-avignon.fr/gadagne via le formulaire de contact.

Il est important que les informations portées sur le dossier d'inscription et la fiche sanitaire de liaison soient lisibles et ne soient pas erronées. S'il y a un changement d'adresse, de numéro de téléphone, un rappel de vaccination, les parents doivent **IMPERATIVEMENT** nous communiquer le plus rapidement possible les nouveaux renseignements avec les justificatifs correspondants.

Pour tous problèmes rencontrés par votre enfant durant son séjour au centre, prendre contact uniquement avec le Directeur Pédagogique (04.90.22.61.57).

INFORMATIONS

Sauf cas très exceptionnel si nous en sommes informés, les enfants ne seront pas accueillis au-delà de 9h00 en période de vacances et au-delà de 13h le mercredi (commande de repas) et ils ne seront pas récupérés avant 17h30 le soir.

Afin de respecter le rythme des plus petits, nous informons les parents que les enfants (3 à 6 ans) observent un temps de repos après le repas.



RÈGLEMENT

Châteauneuf des Loisirs

Centre de la Ville d'Avignon

303, Chemin du Moulin Rouge

84470 CHATEAUNEUF DE GADAGNE

Dans le cadre d'activités extérieures proposées par le Centre de Loisirs, nous pouvons être amenés à transporter les enfants en autocar sans que vous en ayez été informés (cinéma, festival, bases de loisirs...).

CONSEILS ET RECOMMANDATIONS

Il est vivement conseillé :

- De marquer tous les vêtements, surtout pour les plus petits (y compris le sac à dos, le doudou et la casquette),
- De veiller à ce que l'enfant n'apporte ni bijoux, objet de valeur, argent, téléphone portable et jeux électroniques.

EN CAS DE PERTE, VOL OU DÉTERIORATION, AUCUN DÉDOMMAGEMENT NE SERA POSSIBLE ET LE CENTRE NE POURRA PAS ÊTRE TENU POUR RESPONSABLE.

ALIMENTATION

Un contrôle de l'équilibre alimentaire est pratiqué sur les menus, les fréquences et les produits :

1) **La viande hallal et casher n'est pas aux menus du centre. Aucun repas de substitution ne sera servi.**

Considérant qu'il est essentiel pour un enfant de manger des aliments carnés, la responsabilité de la Ville ne pourra être engagée en cas de malaise dû à la non consommation du repas proposé.

Que l'enfant soit au Centre pour la journée ou inscrit à un mini-camp, la famille sera immédiatement informée sur son refus de s'alimenter correctement.

2) En ce qui concerne les enfants ne mangeant pas de viande de porc, il est demandé aux familles de noter le renseignement sur la fiche sanitaire de liaison ainsi que sur la fiche d'inscription.

3) Pour les enfants qui souffrent d'allergies alimentaires médicalement reconnues, l'inscription ne sera définitive que lorsque le dossier spécifique P.A.I. « Allergie » sera complet, (le réclamer le plus rapidement possible au bureau des Centres de Vacances ou à Châteauneuf des Loisirs).

INSCRIPTIONS

Il est impératif que votre enfant soit inscrit au plus tard la veille à 12 h00 précédant sa venue au Centre de Loisirs.

À l'inscription, nous vous remettons :

- Une quittance du Trésor Public qui atteste le paiement, **AUCUN DUPLICATA DE CELLE-CI NE POURRA ÊTRE ÉTABLI.** Nous vous conseillons donc de la conserver précieusement.
- Une carte de transport nominative avec photo, les enfants doivent **IMPÉRATIVEMENT EN ÊTRE PORTEURS TOUS LES MATINS.** (Le mercredi : remise à l'école. En période de vacances : à l'animateur du bus.)
- En début d'année civile, un justificatif confirmant votre appartenance au régime général (C.A.F.) ou autre (M.S.A., S.N.C.F., ...) mentionnant votre quotient familial doit être remis au Centre de Loisirs.

ATTESTATION DE PAIEMENT

Ne peut être établie que pour l'année civile en cours. Toute demande doit être faite impérativement **PAR ÉCRIT** sur papier libre auprès du Centre de Loisirs ou en écrivant un message via notre site Internet www.cvl-avignon.fr/gadagne, en précisant le nom & prénom de l'enfant ainsi que la période concernée. Dans la mesure du possible, elle sera remise à l'enfant le dernier jour de son séjour, sinon elle vous sera expédiée.

REMBOURSEMENT

Seulement pour raison médicale et à partir de 3 jours consécutifs d'absence, un remboursement sera effectué pour l'enfant concerné.

La demande de remboursement doit parvenir, par écrit, à l'adresse du Centre de Loisirs, dans les 15 jours qui suivent l'absence en précisant : le nom et prénom de l'enfant, la période concernée et le tout accompagné de :

- 1) Certificat médical,
- 2) Relevé d'Identité Bancaire ou Postal,
- 3) Original du justificatif de paiement.

Le remboursement sera effectué par virement bancaire du Trésor Public.

Tout dossier incomplet sera classé sans suite.



RÈGLEMENT DE CHÂTEAUNEUF DES LOISIRS

Je soussigné(e) (Nom prénom) : _____, père, mère ou représentant légal de l'enfant (Nom prénom) : _____ déclare être en accord avec le

règlement du Centre de Loisirs de Châteauneuf-de-Gadagne.

Date et signature (précédées de la mention lu et approuvé) :



Châteauneuf des Loisirs

Centre de Loisirs de la ville d'Avignon

303 Chemin du Moulin Rouge 84470 Châteauneuf-de-Gadagne

Tel : 04 90 22 23 12 - Fax : 04.90.22.21.99 - E-Mail : cvlgadagne@mairie-avignon.com - Web : www.cvl-avignon.fr/gadagne



CHARTRE DU PARTICIPANT

« Contrat moral » 3 à 12 ans

Ce que les enfants et parents doivent savoir...

Les Centres de Vacances et Loisirs sont réglementés par des lois établies par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

Le Centre de Loisirs pour jeunes n'est pas :

- Un club de vacances à forte consommation ni un lieu où tout est permis.

Le Centre de Loisirs doit notamment :

- Favoriser l'épanouissement de la personnalité de chacun,
- Développer l'autonomie de l'enfant et ses capacités à prendre des initiatives,
- Conforter sa vie au sein d'un groupe,
- Proposer des activités sportives variées, favorisant la dynamique du groupe,

Si tout est fait pour rendre le séjour le plus agréable possible, la réussite de celui-ci dépend pour une grande part de l'engagement de chacun dans le respect des règles dominantes suivantes :

Le participant doit respecter les règles générales fixées par l'équipe d'encadrement sur : les horaires, les règles de vie au sein du groupe, l'hygiène et les règles de vie collectives.

Il s'engage à participer d'une manière active à la vie quotidienne et aux activités proposées par les animateurs ou les intervenants extérieurs.

Le Centre de Loisirs doit favoriser l'échange entre les jeunes, en revanche nous n'autorisons pas la mixité dans les lieux de sommeil durant les mini-camps organisés.

I. Le respect - le savoir vivre

Se montrer tolérant et respectueux envers ses collègues et camarades, envers l'équipe d'encadrement qui a la responsabilité de la bonne marche du séjour, envers les habitants des villes d'accueil.

Les comportements grossiers, vulgaires, égoïstes et perturbateurs ne peuvent être acceptés, car ils sont totalement incompatibles avec une vie en collectivité harmonieuse : en cas de difficulté majeure, un seul avertissement officiel - valant de mise en garde - sera notifié.

II. Le vol et / ou vandalisme

Tout vol et / ou vandalisme engendre un renvoi immédiat sans remboursement. Le vol à l'intérieur du groupe, au Centre de Loisirs, dans un magasin ou autre lieu public, n'est pas acceptable.

Les parents doivent précisément informer leur(s) enfant(s) que les risques - même pour des « petits larcins » - sont absolument considérables (procédure judiciaire...). **Les réparations des préjudices et / ou dommages seront facturés aux parents.**

III. Le tabac, la drogue et l'alcool

Sont absolument proscrits sur tous nos séjours. Il est impossible de « négocier quoi que ce soit sur ces questions ». En cas d'incident même minime, le renvoi du jeune concerné, en liaison avec sa famille ou responsable légal sera immédiatement enclenché et aucun remboursement ne sera effectué.

IV. Le téléphone, bijoux et autres objets de valeur

Nous déconseillons très fortement aux enfants d'apporter des objets de valeur au Centre de Loisirs.

En cas de perte, vol ou détérioration de bijoux, d'appareil photo, de lecteur MP3 ou tout autre objet de valeur, aucun dédommagement ne sera possible et le Centre de Loisirs ne pourra pas être tenu pour responsable.

L'utilisation du téléphone portable est interdite durant la présence au Centre de Loisirs en raison des vols et des abus engendrés. Elle pourra être autorisée l'été, uniquement pendant la durée des campings, mais son utilisation sera règlementée. Les portables seront conservés par les Animateurs, les enfants pourront consulter la messagerie et téléphoner aux heures qui auront été définies.



Châteauneuf des Loisirs - CHARTRE DU PARTICIPANT

J'ai bien pris connaissance de la charte du participant et m'engage à la faire respecter pendant toute la durée de l'inscription.

Nom & Prénom du participant : _____ Âge: _____

Date et signature du participant
(précédées de la mention «lu et approuvé»)

Date et signature des parents ou responsable légal
(précédées de la mention «lu et approuvé»)